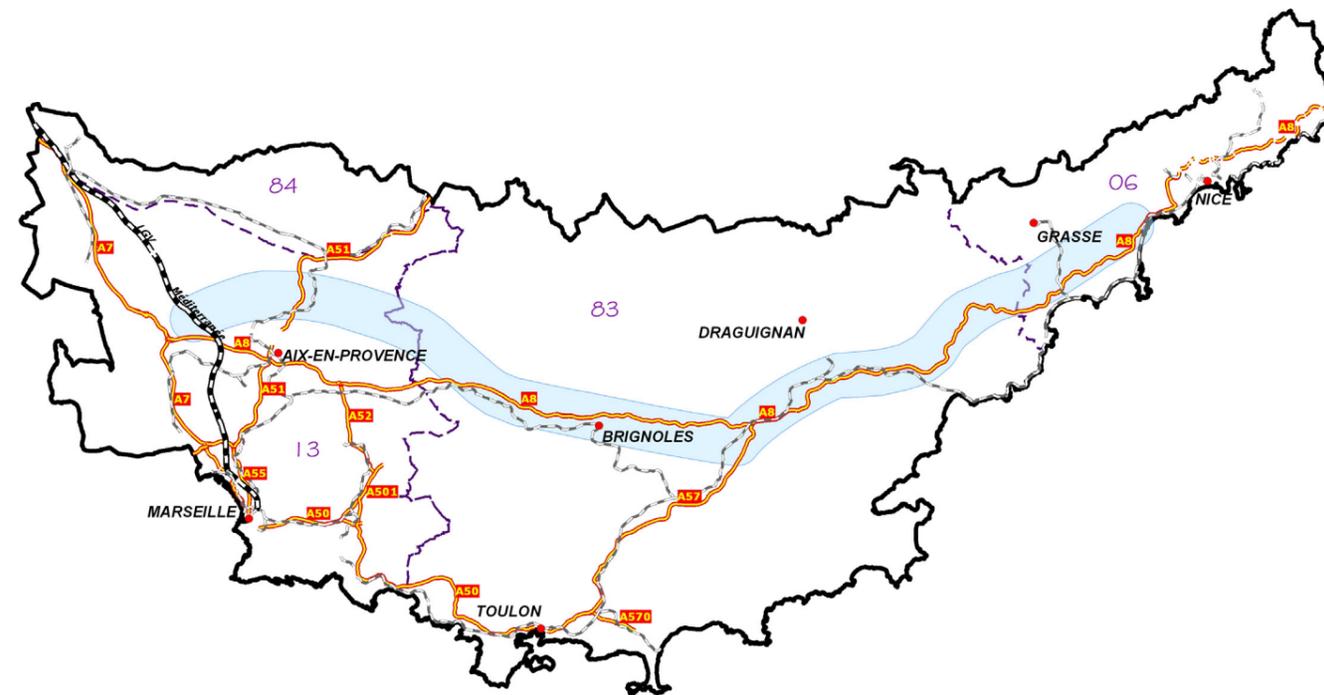




Etudes complémentaires au Débat Public

Etudes d'environnement

Présentation du scénario **Nord Aix Centre Var Nice**



Sommaire

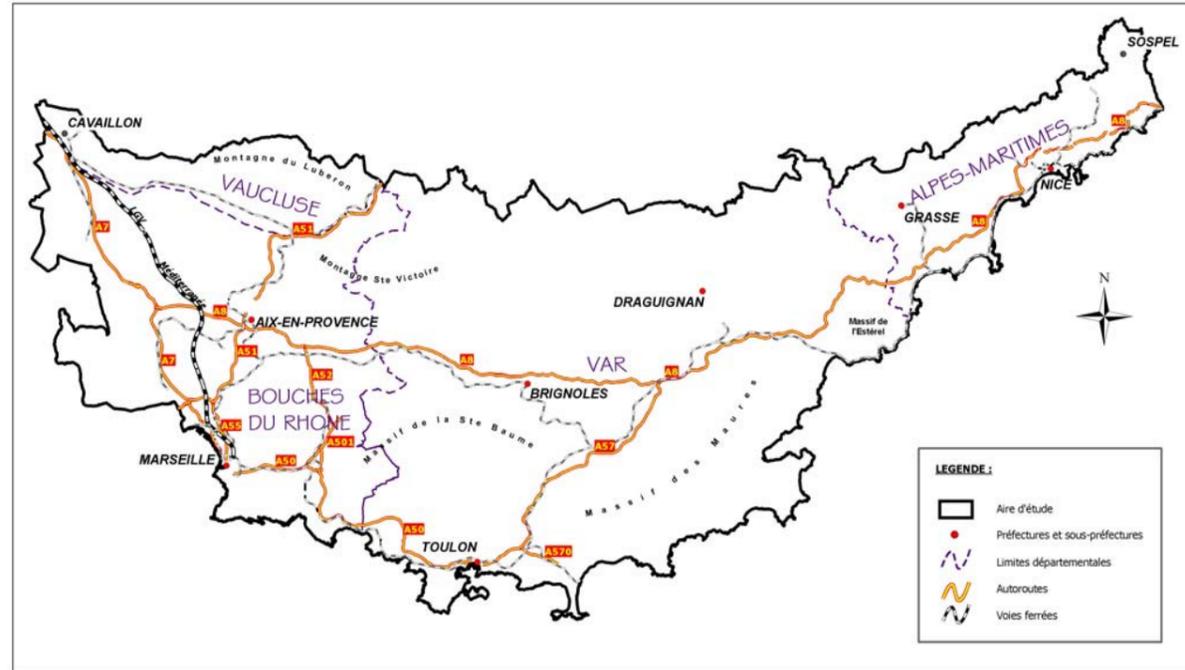
I	Préambule	3
II	Présentation générale du scénario	3
II.1	Présentation	4
II.2	Contexte environnemental et principaux enjeux	4
II.3	Les enjeux environnementaux : présentation cartographique	5
II.3.1	Ressource en eau	6
II.3.2	Milieu naturel	7
II.3.3	Milieu humain	8
II.3.4	Agriculture - sylviculture	9
II.3.5	Patrimoine - paysage	10
II.3.6	Synthèse	11

I PREAMBULE

Le présent document est une actualisation du document réalisé pour le débat public. Il reprend donc et actualise les données présentées dans les études de 2004.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'étude de l'état initial a été abordée selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Sur cette base, des sections élémentaires ont été étudiées, chacune a fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale comprenant une analyse des enjeux d'environnement à l'intérieur d'un couloir d'étude de 7 km.

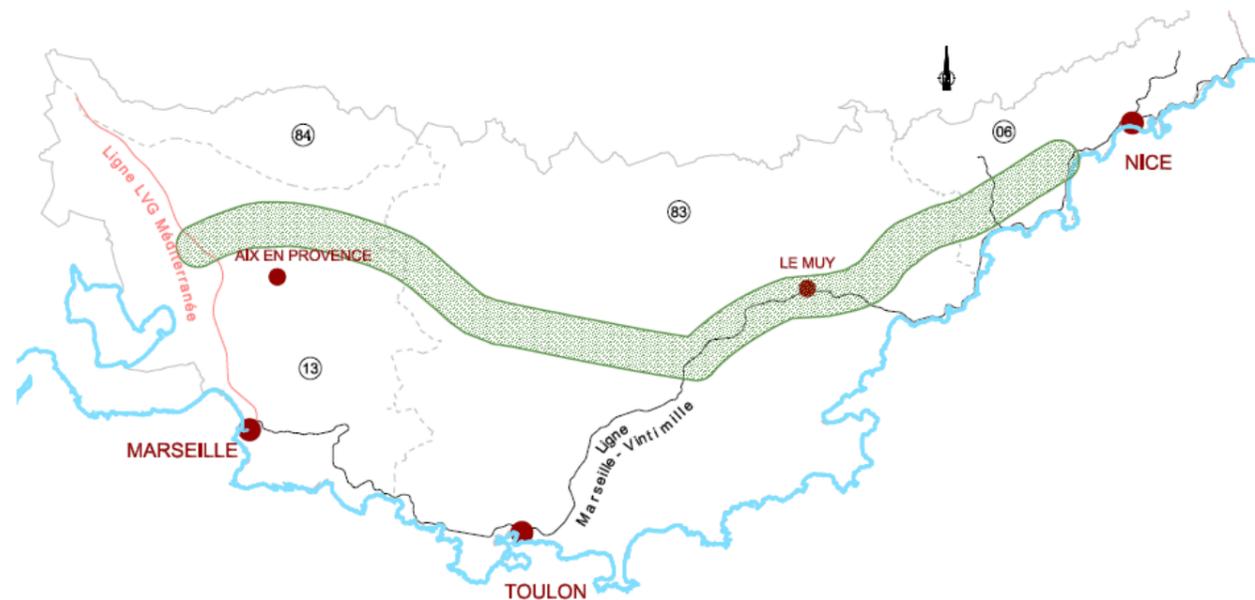
Les associations de sections élémentaires constituent des scénarios permettant de relier la LGV Méditerranée à l'agglomération niçoise.

Le présent rapport a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement du scénario **Nord Aix – Centre Var – Nice**.

II PRESENTATION GENERALE DU SCENARIO

II.1 PRESENTATION

Famille de scénario	Côte d'Azur
Composition (sections élémentaires)	Nord Aix Centre Var Plaine des Maures Estérel 3 ^{ème} voie
Longueur (km)	175
Surface (km ²)	1220
Points reliés	LGV Méditerranée / Nord-Ouest d'Aix-en-Provence (Coudoux) → Ouest de Brignoles (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume) → Sud-Ouest de l'agglomération de Draguignan (le Cannet-des-Maures) → Sud-Est de l'agglomération de Draguignan (le Muy) → Ouest de l'agglomération niçoise (Cagnes-sur-Mer)



II.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PRINCIPAUX ENJEUX

II.3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PRINCIPAUX ENJEUX

II.3.1 LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Entre la LGV Méditerranée / Ouest d'Aix-en-Provence et le Nord-Est d'Aix-en-Provence, le scénario s'inscrit au droit d'un contexte à dominante naturelle, entre le bassin de l'Arc au sud et le cours de la Durance au nord. Il prend son origine dans les collines d'Eguilles puis traverse le plateau de Puyricard avant de franchir les reliefs formés par la Trevasse et le Massif du Concors (contrefort de la Montagne Sainte-Victoire). De nombreuses terres agricoles sont recensées au sein du secteur étudié. Les enjeux concernent :

- la Touloubre de bonne qualité biologique ;
- à l'ouest : les collines d'Eguilles (zone de raccordement de la LGV PACA-LGV MED) qui font l'objet d'une ZPS ;
- à l'est : le Massif du Concors, la forêt de Peyrolles et la Montagne Sainte-Victoire qui sont concernés par un SIC et une ZPS ;
- les centres urbains des villes et villages du Nord de l'agglomération d'Aix, du plateau de Puyricard et de la vallée de la Durance ; une zone de travaux souterrains à l'ouest (commune de Ventabren) ;
- une agriculture très développée (plateau de Puyricard) ;
- les forêts publiques au Nord de la Sainte-Victoire ;
- un patrimoine paysager important avec le projet de classement du Massif du Concors.

Entre Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et le Sud-Ouest de Draguignan, le scénario s'insère dans un contexte à dominante naturelle à la fois aux pieds des contreforts du Massif de la Sainte-Baume (Montagne de la Loube) et dans des secteurs de plaines (notamment le bassin de Saint-Maximin à l'ouest et la Plaine des Maures à l'est). Le secteur traversé est riche en terres agricoles recensées principalement au niveau des plaines. Les enjeux concernent :

- 4 cours d'eau (le Cauron, le Caramy, l'Issole et l'Aille) et des périmètres de protection de captages ;
- à l'est : l'extrémité de la Plaine des Maures qui fait l'objet d'une ZPS, d'un SIC, d'un PIG, d'une réserve naturelle nationale en instruction, d'une ZICO et dont une partie est propriété du Conservatoire du Littoral ;
- des zones de travaux souterrains au droit de Brignoles ; les agglomérations de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et de Brignoles ; l'aéroport Le Luc – Le Cannet à l'est ;
- l'agglomération de Brignoles ;
- une agriculture très développée au niveau du bassin de Saint-Maximin, dans les vallées du Caramy et de l'Issole et dans la Plaine des Maures ;
- un patrimoine paysager important au niveau du PIG de la Plaine des Maures.

Entre le Sud-Ouest de Draguignan et le Muy : la Plaine des Maures, le scénario s'inscrit dans le sillon permien, à dominante naturelle dans cette zone. Les enjeux concernent :

- le Massif et la plaine des Maures qui correspondent à des entités naturelles et paysagères remarquables (ZPS, SIC, PIG, réserve naturelle nationale en instruction, ZICO et en partie propriété du Conservatoire du Littoral) ;
- le sillon permien est investi par l'habitat et les activités humaines (Le Cannet des Maures, Vidauban, Les Arcs, Le Muy...) ;
- un patrimoine paysager important au niveau du PIG de la Plaine des Maures ;
- une agriculture très développée au sein du sillon permien sur l'ensemble du territoire traversé (vignoble en AOC Côtes de Provence).

Entre le Muy et l'agglomération niçoise, le scénario s'inscrit le long du littoral méditerranéen et dans l'arrière pays varois et niçois. Il est axé sur un couloir de passage matérialisé par les voies routières et autoroutières que sont la RN7 et l'A8. La population est particulièrement développée au sein de ce territoire ; les zones d'habitat aggloméré sont nombreuses à Grasse et le long de la Côte d'Azur (Cannes, Antibes et Nice), la réévaluation des enjeux humains avec notamment la prise en compte des zones densément peuplées en enjeu Très Fort (Fort lors du débat public) a fortement modifié l'est du scénario : cette zone est quasiment toute classée en enjeu très fort.

Les enjeux concernent :

- la Nartuby, la Siagne et sa zone inondable, le Loup, de bonne qualité physique et biologique ; l'Endre de bonne qualité physique ; l'Argens et sa zone inondable, le Reyran de bonne qualité biologique, le canal de la Siagne et la zone humide du lac de Saint Cassien ;
- les zones naturelles remarquables des bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin, et du Massif de l'Esterel (elles font notamment l'objet de ZICO, ZPS, ENS et une partie est soumise à la loi littoral) ;
- les zones d'habitat aggloméré (le long de la Côte) ; des zones de travaux souterrains au niveau de l'Esterel ;
- les terres agricoles (vallées de l'Argens et de la Siagne : polycultures) ;
- le caractère touristique du secteur ; le rocher de Roquebrune et le Massif de l'Esterel (sites classés)
- Les périmètres de captage (Roquebrune, Nord de la Planestel, à l'est de Mouans en Sartoux, à l'ouest du Biot
- Le projet d'extension du site classé du Massif de l'Esterel.

II.3.2 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

La performance environnementale du scénario peut être évaluée à partir :

- des principales orientations issues de l'optimisation :

- l'évitement de la zone naturelle de la Plaine des Maures qui fait l'objet de nombreuses protections réglementaires,
- l'évitement au mieux des zones habitées,
- la traversée des cours d'eau en viaduc permettant l'écoulement des crues et réduisant les impacts sur les zones d'intérêt écologiques associées,
- les passages en tunnel nécessaires techniquement permettant également de réduire la consommation d'espace, tant sur les zones urbanisées, notamment entre Cannes et Nice, que sur les zones d'intérêt écologique et les zones agricoles,
- l'évitement des zones protégées des monuments historiques, les intégrations paysagères permettant de réduire l'impact sur les zones remarquables non évitées.

- des impacts avérés du scénario sur l'environnement quelque soit le projet retenu dans le scénario :

- la consommation de terres agricoles et notamment viticoles en zone AOC, principalement entre Saint Maximin et le Muy,
- la traversée des collines d'Eguilles (ZPS),
- la traversée du Massif de la Sainte Victoire a très grande valeur patrimoniale (Natura 2000, projet de classement, forêt publique),
- la traversée du PIG de la Plaine des Maures comprenant la Cuesta de Gonfaron inévitable et rencontrant la plaine des Maures dans sa limite nord,
- la traversée d'un ENS au nord de l'Esterel,
- la fragmentation d'espaces d'intérêt écologique encore non fragmentés. Trois cas de figure se présentent :

- les espaces initiaux sont de petites taille et leur pérennité suite à cette nouvelle fragmentation n'est pas avérée (Chaîne de la Trévasse, l'ouest du Cannel des Maures, les environs du Muy),
- les espaces pour lesquels les surfaces résultantes sont encore de taille importante (plateau des quatre termes, les massifs de la Sainte Victoire et de l'Esterel),
- les espaces pour lesquels les surfaces résultantes sont de petite taille (massif de la Sainte Victoire dans son extrémité ouest).

- la traversée du Site d'Intérêt Communautaire de la forêt de Palayson,
- la traversée du Site d'Intérêt Communautaire du Val d'Argens en viaduc et de celui de la forêt de Palayson,
- le franchissement de nombreux cours d'eau, de leur zone inondables et de certains périmètres de documents de gestion associés (SAGE, contrat de rivière) : la Marthe, le Luynes, l'Arc, le Cauron, le Crany, l'Issole, l'Argens, la Nartuby, l'Endre, la Siagne, le Reyran et le Loup,
- la traversée de deux zones humides au sud du Cannel des Maures et au niveau du lac de Saint Cassien,
- le passage à proximité immédiate de certaines zones habitées de : Cabries, Bouc-Bel-Air, Saint Maximin la Sainte Baume, Brignoles, le Cannel des Maures, Vidauban, et la zone très peuplée de Cannes (de Saint Jean à Cagnes sur Mer)
- le passage à proximité périmètres de protection de monuments historiques et la traversée du projet d'extension du site classé du massif de l'Esterel,
- la traversée de certains périmètres de protection de captage.

- des mesures qui peuvent être prises par le Maître d'Ouvrage pour limiter, réduire ou compenser les impacts inévitables :

- les impacts sur les terres agricoles pourront être partiellement compensés par l'obtention de droit de plantations de nouvelles cultures en zones AOC, des opérations d'aménagement foncier et le rétablissement des échanges,
- les zones habitées traversées feront l'objet de mesures de protections acoustiques et d'intégration paysagère,
- des mesures de protection de la ressource en eau à proximité des captages.

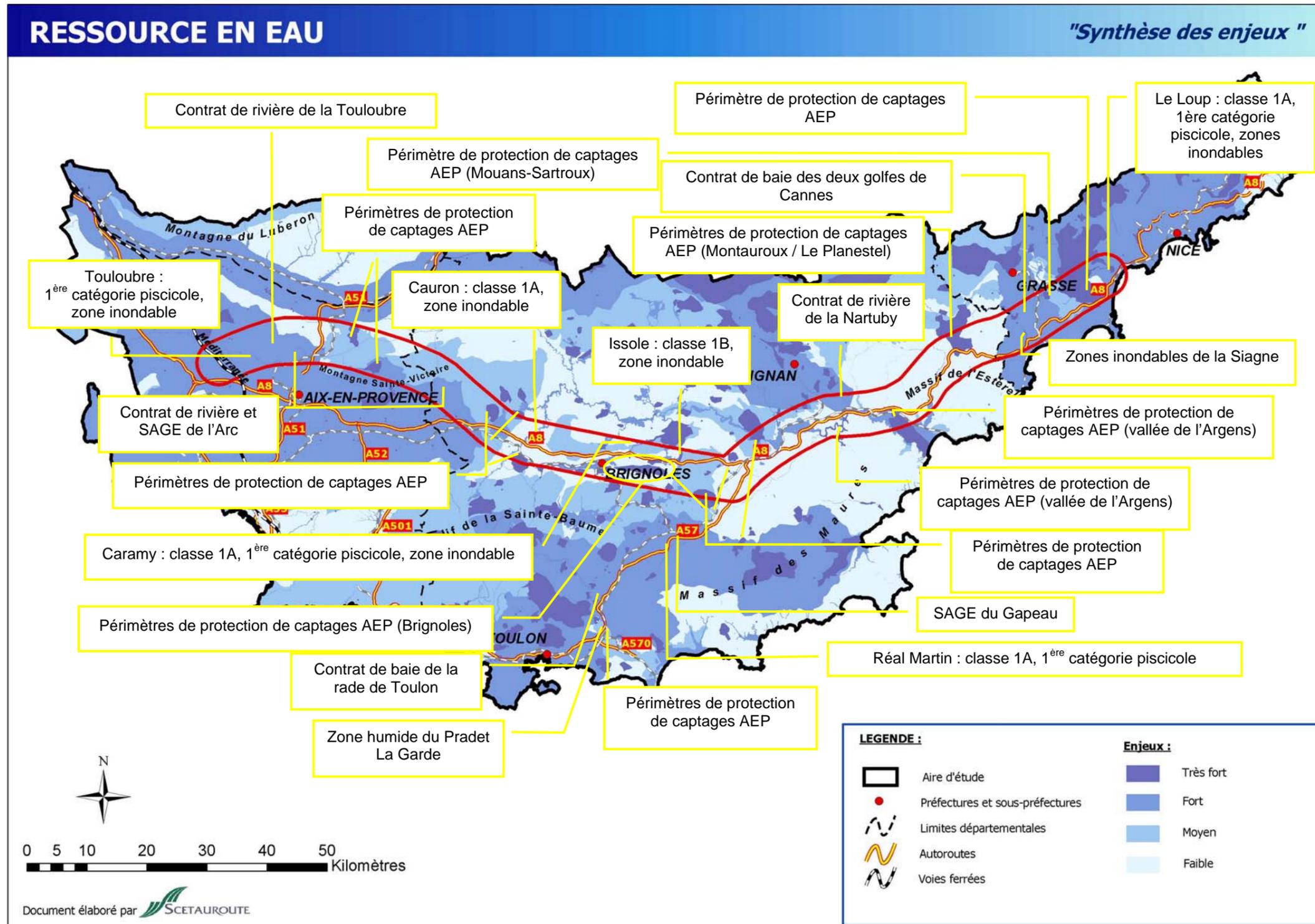
Les principales caractéristiques du scénario après la prise en compte des pistes d'optimisation retenues et des mesures génériques de limitation, réduction et compensation des impacts inévitables, sont présentées dans l'encadré gris ci-dessous.

Ce scénario a des impacts sur l'agriculture (vignobles en AOC notamment) et le milieu naturel. Il traverse le massif de la Sainte Victoire. Il peut passer en limite nord de la Plaine des Maures mais aura dans ce cas des impacts sur le milieu humain (Le Cannel des Maures, Vidauban). Quelques sections réduites sont situées dans des aquifères karstiques utilisées pour l'AEP.

II.4 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE

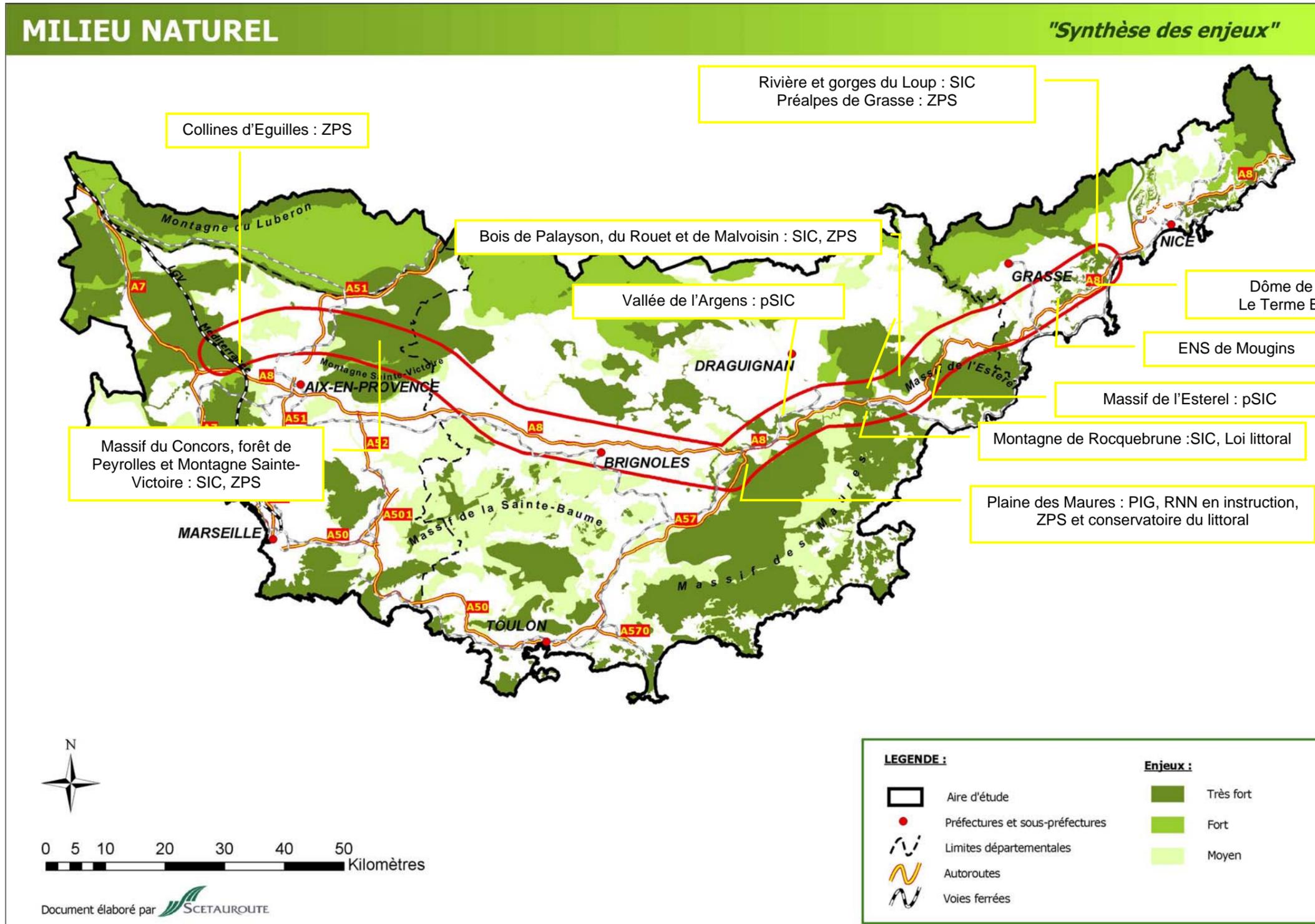
II.4.1 RESSOURCE EN EAU

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
7	25	19	49



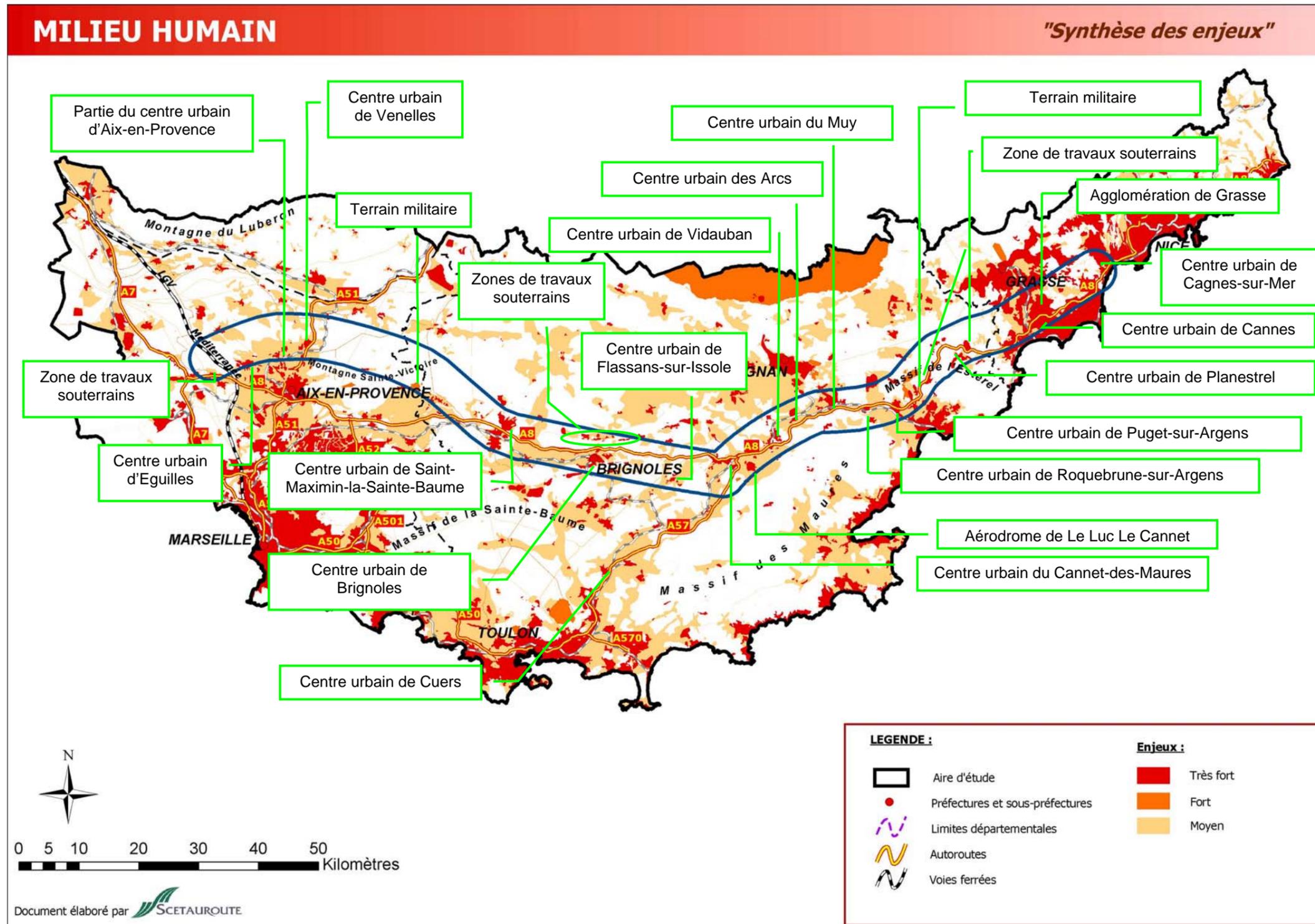
II.4.2 MILIEU NATUREL

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
28	2	9	61 absence d'enjeu



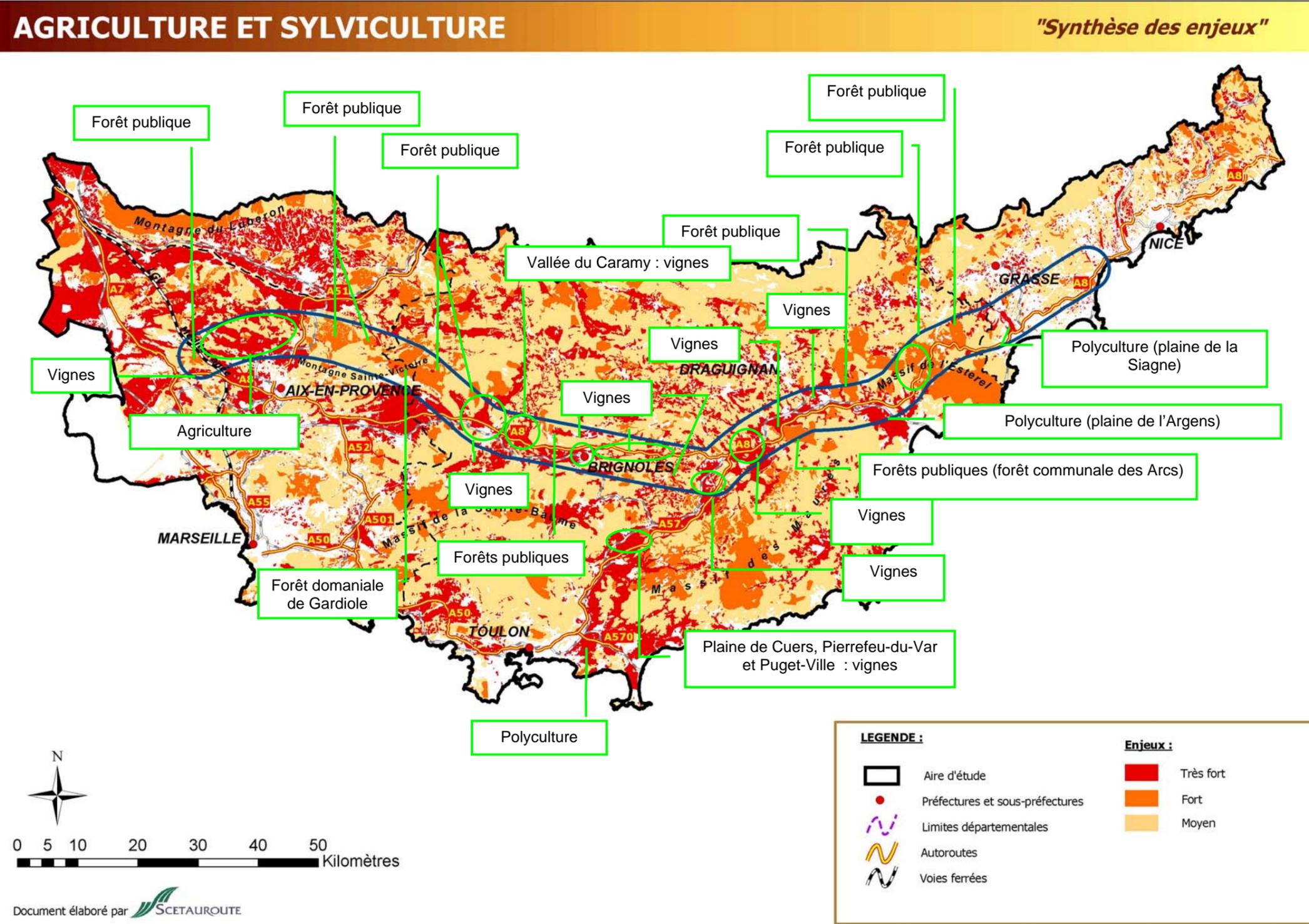
II.4.3 MILIEU HUMAIN

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
13	1	28	58 absence d'enjeu



II.4.4 AGRICULTURE - SYLVICULTURE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
26	15	43	16 absence d'enjeu

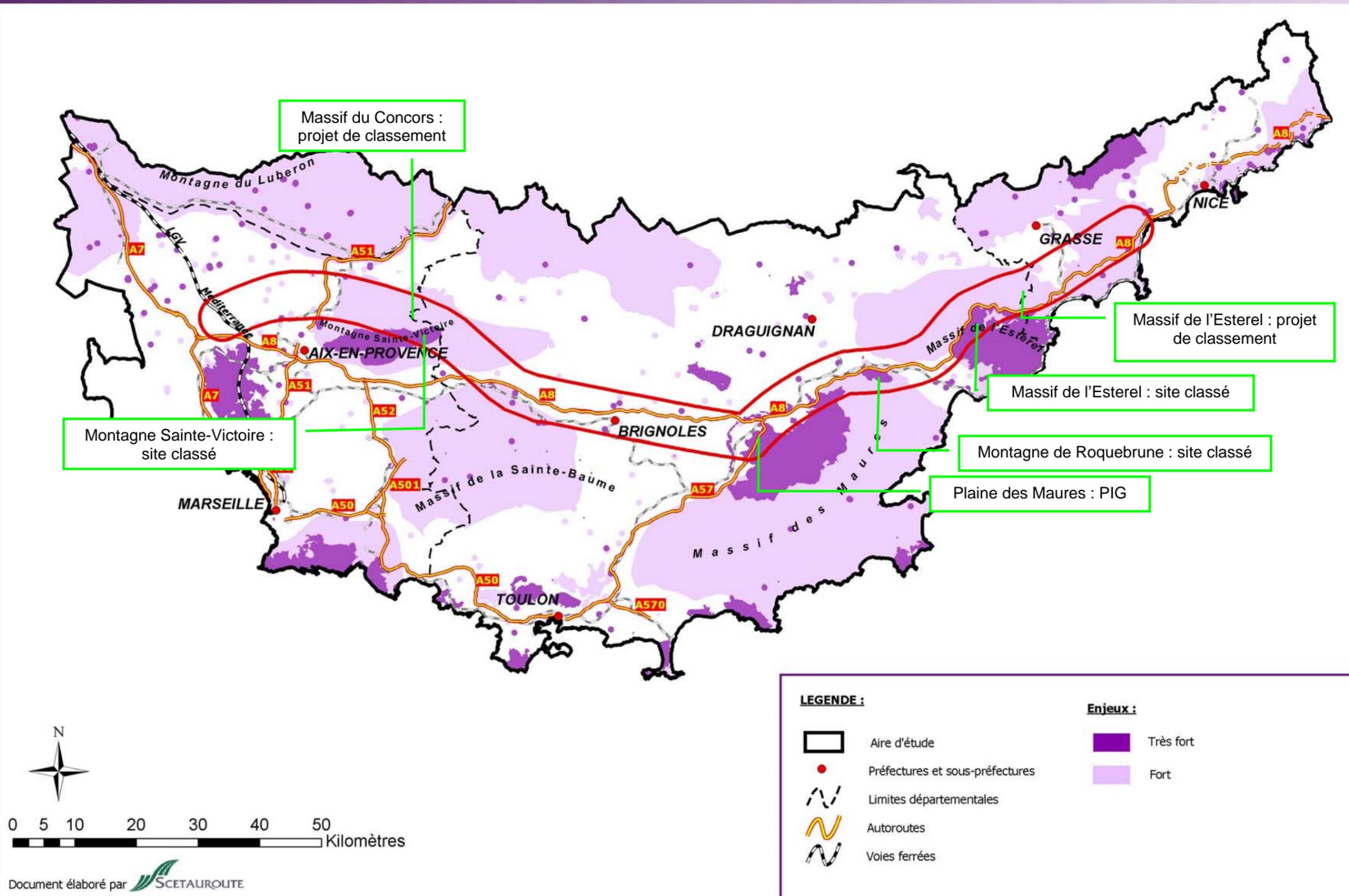


II.4.5 PATRIMOINE - PAYSAGE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
9	42	0	49

PATRIMOINE ET PAYSAGE

"Synthèse des enjeux"



II.4.6 SYNTHÈSE

Enjeu très fort (%)	Enjeu fort (%)	Enjeu moyen (%)	Relicat (%) (enjeu faible et sans enjeux)
67	19	14	0

